

Des remarques à propos de l'Amicale ou une réclamation auprès de la RIVP, cette page est pour vous :

POURQUOI MAINTENIR DES VIDE-ORDURES ?

I Le vide-ordures est efficace, pratique ; c'est un moyen d'évacuation 20 fois moins consommateur de temps que lorsqu'on utilise un ascenseur : 0,5 minute en utilisant le vide-ordures, 5 à 8 minutes en utilisant l'ascenseur pour se rendre au -3.

I Il apporte du confort aux locataires notamment aux personnes les plus en difficulté de mobilité.

I Le vide-ordures est économe en énergie : il ne requière aucune dépense d'énergie, chute libre par gravité, contrairement à l'utilisation des ascenseurs d'une puissance électrique de 15 000 watts – pensons à l'environnement !

I La technologie des vide-ordures est très simple - pas de pièces d'usure à remplacer.

I Les vide-ordures évitent le renforcement de dépôts sauvages et évitent le stockage de sacs poubelles sur les paliers d'étage.

I Le vide-ordures est adapté à l'évacuation de déchets non recyclables dans un immeuble équipé de locaux poubelles situés au -3.
Les volumes des déchets ménagers non recyclables sont 3 à 4 fois plus importants que les déchets recyclables. Sans VO, un résident devra se rendre 4 X au -3, pour y déposer les déchets ménagers non recyclables quand il s'y rendra une fois pour y déposer des déchets recyclables.

I Le vide-ordures ne nuit pas à la mise en place de locaux de tri sélectif.

Le modèle vide-ordures + tri sélectif en usage dans les immeubles voisins n'a provoqué de problèmes d'hygiène, ni de désaffection des résidents pour le tri sélectif.



L'Amicale, créée en 1968, a pour objet de traiter de **toutes les questions intéressant la défense des droits et conditions d'habitat des locataires.**

Elle se réserve le droit d'assurer **la défense et la sécurité des locataires, des habitants et usagers du quartier sur les questions annexes au logement.** Elle organise **des activités de loisir, de détente ou d'éducation** se tenant principalement dans **les locaux collectifs prévus à ces usages.**

LES ACTIONS DE L'AMICALE

Elle porte auprès du bailleur la voix des résidents qui subissent des aménagements qui sont bien souvent décidés sans tenir compte de leurs besoins et usages.

Elle demande notamment pour le confort de tous : le maintien des vide-ordures d'étage et l'ouverture des locaux de tri sélectif, des accès à l'ensemble des bâtiments, une meilleure gestion des déchets, une amélioration de l'organisation des tâches de gardiennage, l'amélioration des jardins entre A2 et A3.

Elle effectue un travail de contrôle du montant des charges qui donne lieu systématiquement à une régularisation en votre faveur.

Elle organise des activités de loisir, de détente ou d'éducation.

Elle a ainsi, par le biais d'une convention signée avec le bailleur, créé depuis deux ans des activités de jardinage dans le jardin partagé de la résidence. Un espace réservé aux enfants a été aménagé.

Elle fait venir au sein de la résidence des associations du quartier qui animent des ateliers de couture, de peinture collective, des séances de yoga du rire, deux chorales. En juillet et septembre 2021, elle a organisé la venue d'une pièce de théâtre et d'un spectacle dit « Le bal à chanter ».

L'Amicale conduit également deux projets soutenus par la mise en place par la RIVP d'un budget participatif :

l'organisation d'un espace de travail partagé dans le bâtiment A1 pour lequel elle vous a consultés ;

l'aménagement d'un local convivial dans l'espace baptisé « kiosque ».

Elle met à votre disposition un tableau de recensement de vos doléances afin de vous appuyer auprès du bailleur.

POUR VOTRE INFORMATION, VOUS POUVEZ :

- transmettre à l'Amicale des doléances/remarques sur ce lien : <http://allo-compans.communs.net>
- consulter le planning des salles à disposition de l'Amicale sur ce lien : <http://salles-compans.communs.net>

POURQUOI ADHÉRER À L'AMICALE ?

En adhérant à l'Amicale vous apportez votre soutien à une organisation qui travaille à défendre vos droits de locataire, à favoriser le lien social au sein de notre résidence et améliorer votre cadre de vie. Plus l'Amicale comptera d'adhérents, plus elle sera écoutée et mieux elle pourra vous soutenir dans votre dialogue avec le bailleur.

COMMENT ADHÉRER À L'AMICALE ?

Déposez ce coupon sous enveloppe dans la **boîte aux lettres de l'Amicale** ou la **boîte N° 20 bât. A1**, avec le montant de votre cotisation et vos :

Nom :

Prénom :

Bâtiment et n° d'appartement :

E-mail :

N° de téléphone :

Le montant de la cotisation est selon votre choix de 3€, 5€, 10€ ou 20 €